

Les tarifs des services (2019/2020)

Le conseil municipal, sur proposition de la commission aux affaires scolaires et restauration, délibère et fixe chaque année les tarifs applicables aux usagers des services municipaux.

Retrouvez-les ci-dessous pour l'année 2019-2020, modulés en fonction du lieu de résidence.

RESTAURANT SCOLAIRE

Enfant domicilié à Saint-Senoux	
Repas réservé	4€10
Repas non réservé	4€80
Absence non justifiée	4€10
Enfant non-domicilié à Saint-Senoux et scolarisé depuis 2017	
Repas réservé	4€80
Repas non réservé	4€80
Absence non justifiée	4€80
Enfant non-domicilié à Saint-Senoux et scolarisé depuis 2018	
Repas réservé	6€
Repas non réservé	6€
Absence non justifiée	6€